



RÉGLEMENTATION  
2023

# Pêcher en Aveyron



Toute l'actualité sur  
**[www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)**  
(nouveau site en début d'année)

ou Fédération Pêche Aveyron sur :



# Sommaire

|                                                                         |       |
|-------------------------------------------------------------------------|-------|
| Lacs et cours d'eau en Aveyron .....                                    | 4-5   |
| Pêche de la truite .....                                                | 6-7   |
| Lâchers de truites <b>NOUVEAUTÉS</b> .....                              | 8-9   |
| Les parcours no-kill truite <b>NOUVEAUTÉS</b> .....                     | 10-11 |
| Pêche et lâchers de carnassiers <b>NOUVEAUTÉS</b> .....                 | 12-13 |
| Carpe .....                                                             | 14-15 |
| Black-bass .....                                                        | 16    |
| Ecrevisse / Ombre commun / Anguille .....                               | 17    |
| La pêche en famille / Pontons handi-pêche .....                         | 18-21 |
| La pêche au féminin .....                                               | 22    |
| Lac des Picades <b>NOUVEAUTÉS</b> .....                                 | 23    |
| Ecole de pêche <b>NOUVEAUTÉS</b> .....                                  | 24-25 |
| Les bénévoles .....                                                     | 26    |
| Heures légales de pêche .....                                           | 27    |
| Rampes de mise à l'eau / Navigation et sécurité <b>NOUVEAUTÉS</b> ..... | 28-29 |
| Guides de pêche <b>NOUVEAUTÉS</b> .....                                 | 30    |
| Cartes de pêche .....                                                   | 32    |
| Club halieutique .....                                                  | 33    |



## ***Fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique***

Moulin de la Gascarie, chemin des Attizals, 12000 Rodez

**05 65 68 41 52**

Site internet : [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)

Mail : [contact@pecheaveyron.fr](mailto:contact@pecheaveyron.fr)







# Édito

Chères pêcheuses et chers pêcheurs, bonjour.

Bien sûr, les plus pessimistes d'entre-nous retiendront de l'année écoulée l'intense sécheresse que nous avons subie. Mais pour ceux qui aiment parcourir nos rivières, petits plans d'eau et grands lacs, il y a aussi matière à se réjouir. Tout d'abord, de la très bonne reproduction de la truite fario, ce qui présage de belles saisons à venir sur les secteurs qui n'ont pas connu d'assez, et ceux, aussi, où la continuité écologique est assurée. Cette continuité écologique d'une importance vitale, qu'il nous faut tous défendre, face à des lobbies plus soucieux de leur portefeuille que de l'environnement. L'année 2022, c'est aussi de nombreux travaux d'aménagement. Sur le lac des Picades qui vous a tant manqué, mais aussi sur de nombreux autres plans d'eau de l'Aubrac ou de la Viadène : La Vignotte, Cantoin, le Nayrac, Florentin-la-Capelle, Saint-Amans-des-Côts, Saint-Gervais. Les aménagements de postes de pêche sur Estaing et la création d'une rampe de mise à l'eau aux Galens sont aussi des actions remarquables. Ces investissements réalisés par les collectivités locales, dans le cadre d'un Pôle de Pleine Nature, ont pour objectif de séduire les touristes venus parcourir notre beau département, mais aussi de permettre aux familles et aux jeunes de découvrir la pêche dans un cadre sécurisé, où les personnes à mobilité réduite ont elles aussi accès. Nos petits plans d'eau deviennent des lieux de rencontre, d'échange, où la convivialité s'installe et le lien social se crée entre toutes les générations. Comment ne pas évoquer aussi le lac de la Gourde, devenu un haut lieu de pêche du Lévézou depuis la réalisation de magnifiques pontons de pêche fin 2021, là aussi financés par les collectivités locales. Bien que ce projet déplaie fortement à une association animaliste, plus attachée à quelques espèces invasives qu'au plaisir de nos jeunes, restons vigilant. Restons solidaire aussi entre pêcheurs et usagers de la nature, ne nous laissons pas déposer d'un bien commun que nous protégeons bien mieux que certains prétendus « écologistes ». Qu'ils prennent le temps de lire notre Plan Départemental de Protection du Milieu Aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) approuvé à l'automne 2022 par arrêté préfectoral. Ils y trouveront un travail consciencieux, approfondi et réaliste mené pour améliorer la qualité de nos milieux aquatiques et préserver la biodiversité.

Si vous parcourez ces quelques lignes, c'est certainement que vous avez pris votre carte de pêche en Aveyron et nous vous en remercions. Nous recevons régulièrement des témoignages positifs sur nos actions, cela nourrit et motive notre engagement bénévole et récompense aussi le travail de nos salariés, tant au niveau scientifique, qu'éducatif avec l'école de pêche fédérale, qu'au niveau de la pisciculture ou du service communication. Nous sommes tous mobilisés, pour une pêche durable tournée vers l'avenir, et accessible à tous. Rejoignez-nous et profitez de ce merveilleux territoire que beaucoup nous envient.

Au nom de tous les responsables de la pêche associative aveyronnaise, je vous souhaite une très bonne saison 2023.

**Jean Couderc**  
Président fédéral

# Lacs et cours d'eau en Aveyron

— Les principaux lacs et cours d'eau classés en 1<sup>ère</sup> catégorie : ouverts du 11 mars au 17 septembre 2023 inclus

— Cours d'eau classés en 2<sup>e</sup> catégorie : ouverts toute l'année (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

— Lacs et barrages classés en 2<sup>e</sup> catégorie : ouverts toute l'année (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

Lac de Rieupeyroux : réglementation particulière







# Ouverture de la pêche en 1<sup>ère</sup> Catégorie

## Truite

En 1<sup>ère</sup> catégorie la pêche est ouverte du **samedi 11 mars au dimanche 17 septembre 2023 inclus**

### Attention !

### Limitation du nombre de captures

6 truites par jour et par pêcheur ; 1 canne par pêcheur



### Taille légale de capture :

20 cm dans tout le département de l'Aveyron

#### Exceptions

23 cm sur les cours d'eau suivants :  
Jonte, Tarn, Cernon, Dourdou de Camarès,  
Sorgues, Dourbie, Durzon (affluent rive  
gauche Dourbie).

### Pêche à l'asticot

Son utilisation est interdite en 1<sup>ère</sup> catégorie

**Exceptions** sur les plans d'eau suivants (utilisation d'asticots sans amorçage) :

- Planèzes (commune Luc-La Primaube)
- Carcenac-Peyralès (commune Baraqueville)





# La truite en 2<sup>e</sup> Catégorie

**Taille légale de capture :** 23 cm.

**Limitation du nombre de captures :** 6 truites par jour et par pêcheur

**Exception : le parcours à 1 truite, sur le Tarn, en aval de Millau.** Limites de la zone de pêche : entre le pont submersible de la zone industrielle de Millau (pont du Roussel) et le pont de Saint-Rome-de-Tarn, le nombre de captures de truites fario ou arc-en-ciel est limité à 1 prise, par jour et par pêcheur.

## Truite fario

En 2<sup>e</sup> catégorie, la truite fario est pêchable du **samedi 11 mars au dimanche 17 septembre 2023 inclus.**

## Truite arc-en-ciel

**Attention !**

Remise à l'eau obligatoire du 1<sup>er</sup> janvier au 10 mars 2023.

Autorisée à pêcher du **11 mars au 31 décembre 2023 inclus.**



# Les lâchers de truites arc-en-ciel et fario dans le département de l'Aveyron

## Dates à consulter sur le site internet

Retrouvez en vert, l'ensemble des sites où les AAPPMA du département et la Fédération lâchent des truites. Ces sites ont été choisis en fonction du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole approuvé par arrêté préfectoral le 12 octobre 2022 après plus de 5 années de travail. Le déversement de truites en secteurs patrimoniaux est strictement interdit.

### APPMA Argence-en-Aubrac :

- 1 - Plan d'eau de Cantoin
- 2 - Plan d'eau de la Vignotte

### APPMA Aubin :

- 3 - Le Gua
- 4 - Le Roudillou
- 5 - L'Aveyron à Compolibat-**Nouveau**
- 6 - L'Aveyron à Prévinquières
- 7 - Riou Viou à la Bastidie

### APPMA Broquiès :

- 8 - Le Tarn au Pont de Girbes
- 9 - Le Dourdou de Camarès à Saint Izair
- 10 - Le Tarn au Pont de Navech à Broquiès-**Nouveau**

### APPMA Brusques :

- 11 - Plan d'eau du Camping Ceras-**Nouveau**

### APPMA Camarès :

- 12 - Le Dourdou de Camarès à Camarès

### APPMA Capdenac :

- 13 - La Diège

### APPMA Conques :

- 14 - Le Dourdou de Conques à Grand-Vabre
- 15 - Le Dourdou de Conques au moulin de Sanhes

### APPMA Decazeville :

- 16 - Plan d'eau de Saint Julien de Piganiol

### APPMA Druelle :

- 17 - Planèzes
- 18 - L'Aveyron à Ayssens

### APPMA Entraygues :

- 19 - Le Lot et la Truyère à Entraygues-sur-Truyère

### APPMA Espalion :

- 20 - Le Lot à St Côme et Espalion-**Nouveau**

### APPMA Estaing :

- 21 - Plan d'eau du Nayrac-**Nouveau**

### APPMA Firmi :

- 22 - Plan d'eau de la Forézie

### APPMA Gaillac :

- 23 - Plan d'eau de la Cisba

### APPMA Huparlac :

- 24 - Lac des chèvres

### APPMA La Salvetat :

- 25 - Le Viaur au pont de Bellecombe

### APPMA La Viadène :

- 26 - Lac de Saint Gervais

### APPMA Laguiole :

- 27 - Lac de la Source

### APPMA Laissac :

- 28 - L'Aveyron à Laissac
- 29 - La Serre à Galinière et Coussergues

### APPMA Levézou :

- 30 - Barrage de Saint-Amans
- 31 - Lac de la Gourde
- 32 - Plan d'eau d'Arvieu

### APPMA Millau :

- 33 - Le Tarn à Millau

### APPMA Najac :

- 34 - L'Aveyron à Najac
- 35 - Le Viaur à Bor-et-Bar

### APPMA Pont-de-Salars :

- 36 - Bras de Méjanès ou lac de la Gourde

### APPMA Réquista :

- 8 - Le Tarn au Pont de Girbes

### APPMA Rodez :

- 37 - L'Aveyron à Montrozier
- 38 - L'Aveyron à Agen d'Aveyron
- 39 - L'Aveyron à Layoule
- 40 - L'Aveyron au Moulin de Bourran
- 41 - Plan d'eau d'Istournet
- 42 - Plan d'eau de Carcenac-Peyralès
- 43 - Plan d'eau de Rignac

### APPMA Saint-Affrique :

- 44 - La Sorgues à Versols

### APPMA Saint-Geniez-d'Olt :

- 45 - Le Lot à Saint Geniez d'Olt
- 46 - Le Lot à St Laurent d'Olt Camping et Pont

### APPMA Saint-Léons :

- 47 - La Muze à Saint-Léons



APPMA Saint Rome de Tarn :

48 - Le Lévejac

APPMA Saint Sernin-sur-Rance :

49 - Le Rance à Belmont-sur-Rance

50 - Le Rance à Combret

51 - Le Rance à la base de loisirs  
de St Sernin-sur-Rance

52 - Le Rance à Plaisance

53 - Plan d'eau du Mas Nau de  
Coupiac

APPMA Séverac-le-Château :

23 - Plan d'eau de la Cisca

APPMA Villefranche-de-Rouergue :

54 - L'Aveyron au pont de Vézis

55 - L'Aveyron à Roumégous-**Nouveau**

56 - L'Aveyron au Gourgassier

57 - L'Aveyron au chemin des moulins-  
**Nouveau**

58 - L'Aveyron à la plaine du Pesquié

59 - L'Aveyron à Monteils

## ● **Parcours payants** (carte d'accès au plan d'eau)

La limitation de 6 truites par jour et par pêcheur s'applique à ces parcours

1 - AAPPMA de Réquista : plan d'eau de Roupeyrac

2 - AAPPMA La Salvetat-Peyrales : étang des Fargues

3 - AAPPMA de Rodez : plan d'eau du Glandou à Cassagnes-Begonhes

4 - AAPPMA de Najac : plan d'eau de Saubayre

5 - AAPPMA de Rieupeyroux : plan d'eau des Calquières

6 - Fédération : lac des Picades



Pisciculture fédérale de La Mouline



# Les parcours no-kill truite

Les truites fario et arc-en-ciel capturées sur les parcours no-kill, mentionnés ci-dessous, doivent être obligatoirement et immédiatement remises à l'eau.

## A savoir !

Toutes les techniques de pêche légales sont autorisées.  
Toutes les autres espèces piscicoles peuvent être prélevées.

La pêche sans ardillon est fortement recommandée !

## Nord-Aveyron

**1 Le Lebot** (com. de LACALM)  
**limite amont** : pont de Noailhac ; **limite aval** : Pont de la Barraque D921.

**2 Le Ruols** (LACALM) **limite amont** : Pont RD 78 reliant Lacalm à Argences-en-Aubrac ; **limite aval** : Pont de la voie communale n°1 (Vitrac / Lacalm).

**3 L'Argence Vive** (LA TERRISSE)  
**limite amont** : Pont Le Quié-Les Clauzels, chemin d'exploitation N° 2 ; **limite aval** : Pont Le Quié-Niergouz, chemin d'exploitation N° 103.

**4 Le Mardonenque** (SAINT-GENIEZ-D'OLT)  
**limite amont** : Moulin de La Rode ; **limite aval** : Pont des Pessoles.

**5 Le Lot** (SAINT-GENIEZ-D'OLT / SAINT-LAURENT-D'OLT) **limite amont** : ruisseau du Moulinet ; **limite aval** : pont de Pomayrols. **11 km**



## Centre

**6 L'Aveyron** (Lugans, GAILLAC D'AVEYRON) **limite amont** : pont SNCF ; **limite aval** : 50m en amont de la RD 295 (Moulin de Lugans).

**7 L'Aveyron** (LAISSAC) **limite amont** : confluence du Mayroux ; **limite aval** : Moulin Neuf.

**8 L'Aveyron** (RODEZ) **limite amont** : Chaussée de La Gascarie ; **limite aval** : Viaduc SNCF de La Gascarie.

**9 L'Aveyron** (RIGNAC) **limite amont** : Chaussée du moulin de Fans ; **limite aval** : Filature de La Valette.

## Sud-Aveyron

**10 Le Durzon** (NANT) **limite amont** : Pont de Camarat ; **limite aval** : Pont des Cazelles.

**11 La Dourbie** (NANT) **limite amont** : 100 m en amont de la confluence du ruisseau du Ferriès ; **limite aval** : 200 m en aval de la confluence du ruisseau du Ferriès.

**NOUVEAU**

**12 La Dourbie** (NANT) **limite amont** : gîte des chambres de la Dourbie à Bombes-les-Verdières ; **limite aval** : 1<sup>er</sup> parking en amont de Carbonières.

**13 La Dourbie** (MILLAU) **limite amont** : Panneau d'agglomération du lieu-dit Le Monna ; **limite aval** : câble en amont de la plage de Massebiau.

**14 Le Tarn** (SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON / COMPREGNAC) **limite amont** : Pont SNCF de Linas ; **limite aval** : Ravin des Mages (rive droite).

**15 Le Dourdou de Camarès** (BRUSQUE) **limite amont** : Pont de Céras ; **limite aval** : Ruisseau de Limbriac (rive gauche).

**16 Le Rance** (SAINT-SERNIN-SUR-RANCE POUSTHOMY) **limite amont** : Pont-de-Notre-Dame - d'Orient ; **limite aval** : Pont submersible de Venes.



No-kill Dourbie (nouveau)



Le Lot



L'Aveyron



# Pêche et lâchers de carnassiers en 2<sup>e</sup> catégorie

En 2<sup>e</sup> catégorie **toutes les techniques de pêche légales sont autorisées pendant la fermeture du brochet** (pêche au poisson mort, vif, artificiel, à la cuiller et tous les autres leurres).

## Sites de déversements de carnassiers **L**

En fin d'année 2022, a débuté le 2<sup>e</sup> plan pluriannuel de lâchers (2022-2027), auquel ont participé la majorité des AAPPMA, à travers les associations de bassins versants.

Pour situer les sites sélectionnés voir carte ci-contre.

**Brochet** : Villefranche-de-Panat, Castelnau-Lassouts-Lous, Maury, Golinhac, Le Lot à Grand-Vabre, Flagnac, Boisse-Penchot, Capdenac, Val de Lenne, Pinet, La Jourdanie, La Croux, La Gourde, Morlhon, Layoule (Rodez).

**Black-bass** : Pont-de-Salars, La Cisba, La Fouillade, La Peyrade, Les Bruyères, Rieupeyroux, Saint-Gervais, Le Nayrac, Istournet, Le Roudillou, Firmi, Campuac, Coupiac.

## Brochet

**Fermeture du 30 janvier au 28 avril 2023 inclus**

Taille légale de capture : 50 cm en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégories

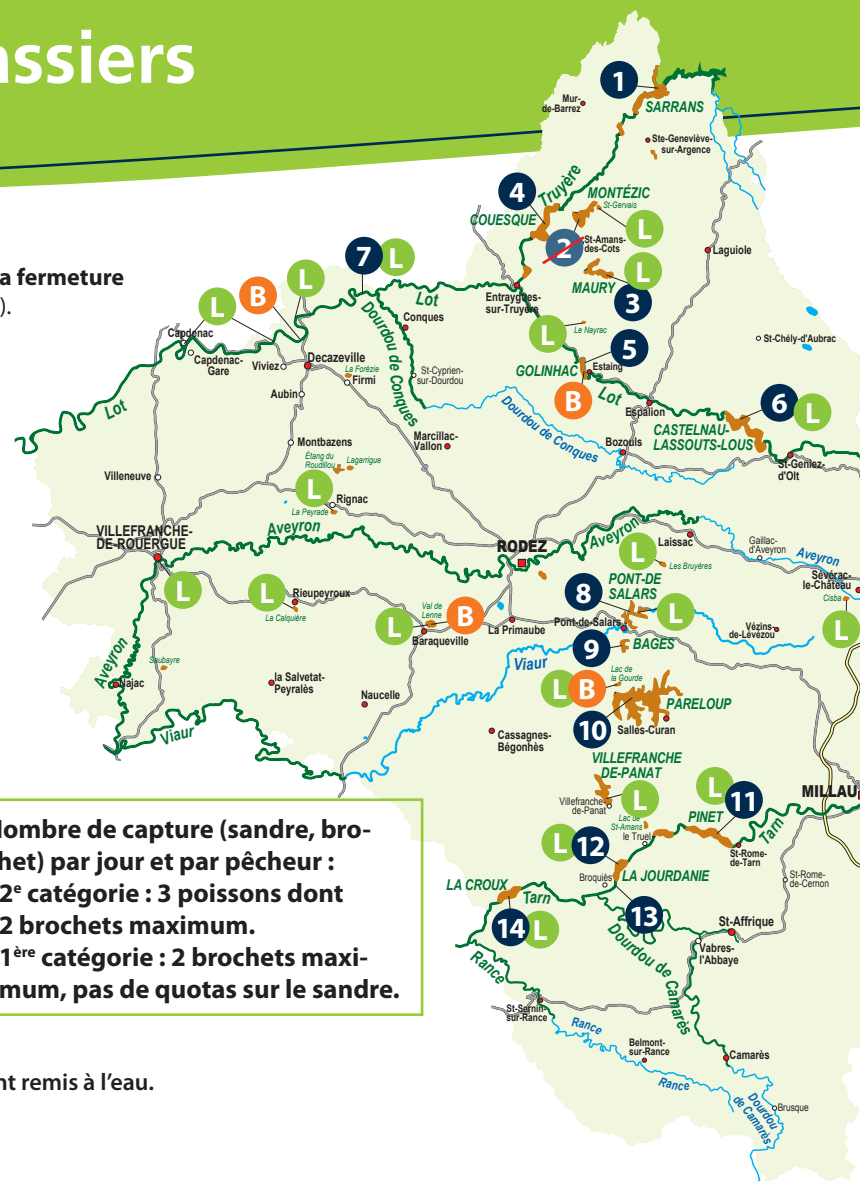
### A savoir !

#### No-kill Brochet **B**

**2 nouveaux** : **Lac de Golinhac** (Estaing), **lac du Val de Lenne** (Baraqueville).

**Lac de La Gourde** (Canet-de-Salars), **Parcours Rivière Lot** (Livinhac-le-Haut) : **limite amont** chaussée de Marcenac **limite aval** chaussée de Roquelongue.

Tout brochet capturé sur ces parcours doit être obligatoirement et immédiatement remis à l'eau.



**Nombre de capture (sandre, brochet) par jour et par pêcheur :**

- 2<sup>e</sup> catégorie : 3 poissons dont 2 brochets maximum.
- 1<sup>ère</sup> catégorie : 2 brochets maximum, pas de quotas sur le sandre.

# Sandre

**Taille légale de capture** : 40 cm

La pêche du sandre est ouverte toute l'année, mais des réserves temporaires existent pour protéger sa reproduction. Ces réserves temporaires sont actives **du 3 avril au 9 juin 2023 inclus**. Pour bien les visualiser, consultez le site internet de la fédération [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr).

**Tout acte de pêche est interdit sur ces zones de réserve temporaire**

## Nord-Aveyron

**1** Lac de Sarrans (3 réserves temporaires)

**a / Limite amont** : au droit du ruisseau de Montignac. **Limite aval** : au droit du ruisseau de La Prade (anse du ruisseau de l'Epie comprise).

**b / Anse du Lévandès** : **Limite amont** : confluence du Lévandès. **Limite aval** : à partir de l'extrémité de la anse (rive droite) du ruisseau de Roc de Mons.

**c / Anse du Brézon** : **Limite amont** : confluence du Brézon. **Limite aval** : pont de La Devèze.

**2** Lac de Montézic  
réserve temporairement supprimée (vidange en 2023). Cependant, les quotas s'appliquent.

**3** Lac de Maury

**Anse de La Selves** : depuis la ligne reliant la pointe d'Oustrac (rive droite) au ravin des Fontanelles (rive gauche).

**4** Lac de Couesque

**Anse du ruisseau Le Gouzou.**

**5** Lac de Golin hac

**Limite amont** : Pont d'Estaing ; **limite aval** : au droit du ruisseau d'Estressous (rive gauche).

**6** Castelnau-Lassouts-Lous (3 réserves temporaires)

**a / Limite amont** : confluence du ru de La Roume (rive droite) ; **limite aval** : au droit du chemin de Lous (rive droite).

**b / Limite amont** : au droit du ruisseau de Cantaloube (rive droite) ; **limite aval** : au droit de la pointe (rive droite) du ruisseau de Roudil.

**c / Limite amont** : 300m en amont de la base nautique des Alauzets ; **limite aval** : base nautique des Alauzets.

**7** Rivière Lot (commune de Saint-Parthem).

**Limite amont** : confluence du ruisseau de La Randie ; **limite aval** : confluence du ravin du Cayla.

## Lévezou

**8** Lac de Pont-de-Salars

**Limite amont** : embouchure du Viaur ;

**limite aval** : rive droite : chemin de la plage des Moulinoches ; rive gauche : lieu-dit Auzuech.

**9** Lac de Bages

**Anses des Intrans et de Trappes**, délimitées par des bouées.

**10** Lac de Pareloup (4 zones)

**a / Anse de Fonbelle** : depuis la ligne perpendiculaire reliant les deux berges à partir de l'extrémité amont du camping Le Soleil Levant.

**b / Anse de Boulouis** depuis la ligne droite reliant les deux

berges à partir du bout du bois du Coutal.

**c / Anse de St-Martin-des-Faux** depuis la ligne droite reliant les deux berges à partir de la pointe du bois des Esclots.

**d / Anse du Routaboul** de part et d'autre de l'île, au droit du chemin des Faux (limite des parcelles 346/474, section D3, Cne d'Arvieu) jusqu'à la pointe du champ du Puech (parcelle 454, section D1, Cne d'Arvieu).

## Sud - Aveyron

**11** Lac de Pinet

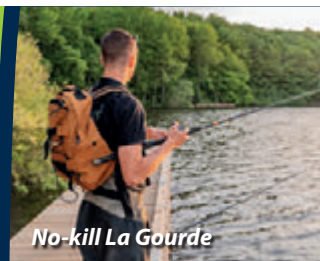
**Limite amont** : confluence du ruisseau de La Roque (village troglodyte) ; **limite aval** : ligne électrique à l'aval du pont de Saint-Rome-de-Tarn (RD 933).

**12** Lac de La Jourdanie

**Limite amont** : barrage du Pouget ; **limite aval** : confluence du ruisseau du Truel (rive droite).

**13** Rivière Tarn (commune de Broquiès).  
Aval immédiat du barrage de la Jourdanie et sur 450 m en aval.

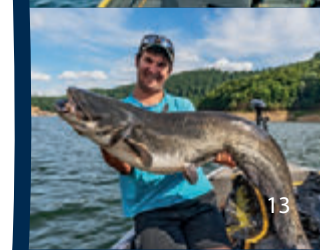
**14** Lac de La Croux  
**100 m en amont du pont de Girbes** (ligne électrique) ; **limite aval** : ruisseau de La Figarède (rive droite).



No-kill La Gourde



No-kill Golin hac



# Carpe

Les carpestes doivent se reporter à la page 13 pour connaître les zones de réserves à sandres, **où tout acte de pêche est interdit, du 3 avril au 9 juin 2023 inclus.**

Est puni d'une amende de 22 500 € le fait pour un pêcheur amateur, de transporter vivantes les carpes de plus de 60 centimètres.

Depuis une demi-heure après le coucher du soleil, jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée par les pêcheurs amateurs aux lignes ne peut être maintenue en captivité ou transportée.

## Sites de déversements de carpes L

Biefs du Lot, Maury.

## Parcours de pêche de nuit

### Nord-Aveyron

**1** **Lac de Sarrans** sur l'ensemble de son étendue.

**2** **Lac de Maury** sur l'ensemble de son étendue.

**3** **Lac des Galens**

**Limite amont :** embouchure de La Selves.

**Limite aval :** balises de zone interdite à la navigation.

**4** **Castelnau-Lassouts-Lous**

**Attention nouveau :** Camping et bivouac interdits en dehors de la zone de pêche de nuit.

**Zone 1 :** secteur Cabanac :

**Limite amont :** Rive droite : 200 m en aval du pont de Lous au lieu-dit le rocher de la Guinguette ; Rive gauche : perpendiculaire à la limite de la rive droite.

**Limite aval :** Rive droite : pointe qui se situe face à la mise à l'eau de Cabanac ; Rive gauche : aval des peupliers situés à l'amont de la mise à l'eau de Cabanac.





**Zone 2 :** secteur Roudil-Malaval :

**Limite amont :** Rive droite : au droit de la pointe aval de la confluence du ruisseau du Roudil ; Rive gauche : perpendiculaire à la limite de la rive droite.

**Limite aval :** Rive droite : perpendiculaire à la limite de la rive gauche ; Rive gauche : au droit du chemin qui descend du hameau le Guial.

**Zone 3 :** secteur du barrage :

**Limite amont :** Rive droite : limite de fin de navigation ; Rive gauche : limite de fin de navigation.

**Limite aval :** Rive droite : mur du barrage ; Rive gauche : mur du barrage.

## 5 Rivière Lot (2 zones)

**Zone 1 : Limite amont :** ancien pont de Coursavy, commune de Grand-Vabre.

**Limite aval :** chaussée du moulin d'Olt, commune de Grand-Vabre.

**Zone 2 : Limite amont :** pont de Port-d'Agrès commune de St-Parthem.

**Limite aval :** chaussée de Frontenac, communes de Balaguier d'Olt (12) et Frontenac (46).

## Lévezou

**6 Lac de Pareloup :** sur l'ensemble de son étendue.

## Ouest-Aveyron

**7 Rivière Aveyron à Najac :** du pont de Blaise à la chaussée de Cantagrel.

## Sud-Aveyron

**8 Lac de Pinet à Saint-Rome-de-Tarn :** de la confluence du ruisseau de La Roque (village troglodyte) au barrage de Pinet.

**9 Lac de La Jourdanie :** du pont du Truel au barrage de La Jourdanie.

**10 Lac de La Croux :** sur l'ensemble de son étendue.



# Black-bass

## Black-bass

Très recherché par notamment les plus jeunes, ce carnassier très combatif est devenu une des priorités de la fédération. Depuis 2019, des plans d'empoissonnement ont lieu sur plusieurs secteurs, comme sur celui de Pont-de-Salars. Les poissons introduits sont des poissons adultes, en mesure de se reproduire, afin de favoriser une implantation durable de l'espèce.

**Maille :** 30 cm en 2<sup>e</sup> catégorie.

### Zones no-kill

● **Lacs :** Pont-de-Salars, Bages, Castelnau-Lassouts-Lous, Pinet, Saint-Gervais.

● **Plans d'eau :** La Peyrade (Rignac), Le Roudillou (Roussennac), La Cisba (Sévérac-d'Aveyron), La Calquièrre (Rieupeyroux), Saubayre (La Fouillade), La Forézie (Firmi), Les Bruyères (Bertholène).

**Nouveaux :** Le Nayrac, Campuac, Combe del Cassan (Florentin-la-Capelle), Istournet (Sainte-Radegonde), Sangayrac (Saint-Amans-des-Côts).

● **Rivières :** Lot, Aveyron et Tarn ; diverses eaux closes.





# Écrevisse - Ombre commun Anguille

## Pêche de l'écrevisse

La carte de pêche est obligatoire pour pêcher l'écrevisse quel que soit son âge.

La pêche de l'écrevisse autochtone (à pattes rouges, blanches et grêles, et écrevisses de torrents) est interdite.

3 espèces d'écrevisses invasives et pêchables, sont connues dans le département de l'Aveyron : écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) dite « signal », écrevisse américaine (*Orconectes limosus*).

**Le transport d'écrevisse vivante est interdit.**

- Nombre de balances maximum autorisé par pêcheur : 6.  
Diamètre : 30 cm ; maille des filets : 10 ou 27 mm.
- Tous appâts autorisés
- En 2<sup>e</sup> catégorie : autorisée à pêcher toute l'année
- En 1<sup>ère</sup> catégorie : **autorisée à pêcher du 11 mars au 17 septembre 2023 inclus.**

**Vidéo Youtube :**

Pêche de l'écrevisse  
en famille - Aveyron.



## Ombre commun

**Maille :** 30 cm.

**Zones no-kill :** rivières Lot et Truyère (nouveau).

## Anguille

La pêche de l'anguille de nuit est interdite. De plus cette espèce fait l'objet de dates d'ouverture spécifiques, fixées par arrêté ministériel. Ouverture 1<sup>ère</sup> catégorie : du 1/05 au 15/09/2023. Ouverture 2<sup>e</sup> catégorie : du 1/05 au 30/09/2023.

La pêche de l'anguille argentée est interdite.

## Pêche sur les barrages et les écluses

Toute pêche est autorisée à partir des barrages et des écluses, ainsi que sur une distance de 50 m en aval de l'extrémité de ces ouvrages, à condition d'utiliser une seule ligne.

➡ **Pêche en famille**  
voir pages suivantes



Écrevisse de Californie ("Signal")





# La pêche en famille

Pour que vos parties de pêche en famille se déroulent en toute sérénité, sont d'abord rappelés quelques points « basiques » de la réglementation, suivis dans un second temps d'une sélection de sites où vous pourrez vous rendre.

## Rappel :

- **Quel que soit l'âge**, être en possession de sa carte de pêche.
- **Dans les cours d'eau et barrages de 1<sup>ère</sup> catégorie** : une seule canne est autorisée. Sauf exception, l'utilisation de l'asticot est interdite. Les poissons : truite, vairon.
- **Dans les cours d'eau et barrages de 2<sup>e</sup> catégorie** : 4 cannes sont autorisées. L'utilisation de l'asticot est autorisée. Les poissons : vairon, goujon, gardon, brème, tanche, barbeau, chevesne, carpe et carnassiers (brochet, perche, sandre, silure et black-bass).

Pour connaître la catégorie dans laquelle est classé un cours d'eau ou un barrage, reportez-vous aux pages 4 et 5 de la brochure ou appelez le 05 65 68 41 52.

## Sites aménagés

De nombreux parcours de pêche aménagés, accessibles et sécurisés vous sont proposés. Postes handi-pêche, pontons ou postes de pêche, parkings, tables de pique-nique et w.c. participeront au bon déroulement de votre journée au bord de l'eau.

- 1 La Vignotte** (Argences-en-Aubrac) : plan d'eau accessible très proche du centre du village, dans un cadre arboré et reposant. Pêche au coup et aux carnassiers. Lâchers de truites début de saison.
- 2 Saint-Gervais** (Saint-Symphorien) : très apprécié des familles, ce petit lac du Nord-Aveyron propose un superbe sentier de marche autour du site et des activités nautiques. Parking, toilettes, restauration sur place en été. Pêche au coup, lâchers de truites début de saison.
- 3 Les Péliès** (Grand-Vabre) :  parcours famille proche de Conques et son trésor. Très agréable site de pêche situé en rive droite de la rivière Lot. Postes de pêche au coup ; **ponton handi-pêche** ; parking ; restauration sur place possible. Pêche au coup et pêche des carnassiers très pratiquées.



*La Vignotte (Argences-en-Aubrac)*



*Saint-Gervais*

**4 Saint-Geniez-d'Olt :**  parcours famille, très accessible, aménagé sur les quais au cœur de la vallée du Lot. Cadre magnifique avec pontons de pêche ; **ponton handi-pêche** ; panneaux d'informations ; postes de pêche poissonneux (gardons, vairons, ablettes, perches, barbeaux) idéals pour les enfants. Lâchers de truites. Aire de jeux, piscine, et découverte de la marmotte, symbole vivant de la cité.

**5 La Forézie (Firmi) :** très joli plan d'eau arboré, réputé pour ses black-bass et bien adapté à la pêche au coup. Parking, tables de pique-nique. Lâchers de truites début de saison.

**6 Le Roudillou**  (Roussennac) : parcours famille en pleine nature, grand confort avec postes de pêche, **ponton handi-pêche**, parking, toilettes, tables de pique-nique. Pêche au coup, black-bass, perches.

**7 Prévinquières**  (proche Rignac) : parcours famille situé dans la vallée de l'Aveyron. Cadre sauvage et champêtre. Site de pêche très accessible, idéal pour les familles : camping municipal, tables de pique-nique, **poste handi-pêche**, 13 placettes de pêche. Pêche au coup, au posé : goujons, gardons, vairons. Lâchers de truites.

**8 Layoule (Rodez) :** à deux pas du camping municipal, côté est de la ville, en bordure de l'Aveyron. Circuit très prisé par les amateurs de course à pied ou de promenade. Conçu de part et d'autre de la rivière Aveyron, dans un cadre très champêtre, on trouve en rive droite des postes de pêche aménagés. Pêche au coup et aux carnassiers du bord très pratiquée. Parking, toilettes, tables, aire de jeu. Lâchers de truites début de saison.



Saint-Geniez d'Olt



Millau -La Maladrerie



La Cisba (Séverac-d'Aveyron)



# La pêche en famille

**9 La Cisba** (Sévérac-d'Aveyron) : parcours passion , site aménagé avec pontons de pêche, parking. Restauration sur place en été. Pêche au coup, carpe, black-bass, avec possibilité d'utiliser un float tube. Lâchers de truites début de saison.

**10 La Gourde** (Canet-de-Salars) : ce petit lac sauvage, entouré de forêt, rappelle en taille réduite ses cousins du Canada. Pêche du brochet en no-kill, perche, poissons blancs. Pontons de pêche.

**11 Lincou** (sous la commune de Réquista, barrage de La Croux sur le Tarn) : parcours passion  Superbe parcours de pêche, situé dans la vallée du Tarn. Sentier de promenade en rive droite, avec au pont de Girbes des tables de pique-nique. Placettes et pontons de pêche aménagés, **ponton handi-pêche**, rampe de mise à l'eau. Pêche en float tube. Secteur très poissonneux : poissons blancs (ablettes, gardons, chevesne), carnassiers (perches, sandres, black-bass), et carpes. Lâchers de truites au pont de Girbes.

**12 Saint-Rome-de Tarn** (aval de Millau) : parcours famille  à l'entrée de gorges sauvages, aux pieds du village, site très poissonneux (poissons blancs, carpes, sandres et perches). Postes de pêche aménagés, **ponton handi-pêche**, rampe de mise à l'eau, tables de pique-nique, parking.

**13 La Maladrerie** (Millau). En rive gauche du Tarn, à proximité des terrains de sport et du parcours d'eaux vives (kayak), très joli site de pêche particulièrement bien adapté pour les familles. Parcours accessible et poissonneux : ablettes, vairons, gardons, barbeaux, chevesnes, vandoises, carpes, truites fario et arc-en-ciel. **Poste handi-pêche**, et postes de pêche sécurisés. Panneau d'informations. Lâchers de truites.

**14 Coupiac** (le Mas Nau, camping) : site agréable, pontons aménagés. Lâchers de truites, carpe, rotengle, gardon, perche.



*Saint-Rome-de Tarn*



*La Gourde (Canet-de-Salars)*





# Plans d'eau en famille

Les familles qui souhaitent se rendre au bord de l'eau pour passer une agréable partie de pêche, n'ont que l'embarras du choix dans le département de l'Aveyron. Après avoir mentionné les parcours de pêche labellisés (pages 18, 19 et 20), voici d'autres secteurs, en l'occurrence des plans d'eau, où il est possible de se rendre en famille.

- **Les Bruyères** (Bertholène / Laissac) : black-bass, gardon, carpe.
- **Istournet** (Sainte-Radegonde / Rodez) : lâchers de truites, gardon, perche, écrevisse, tanche.
- **La Calquièr** (Rieupeyroux) : carpe, brochet, perche, gardon, lâchers de truites (carte spéciale de mars à juin).
- **Saubayre** (La Fouillade) : black-bass, gardon, lâchers de truites (carte spéciale de mars à juin).
- **Passelaygues** : (Aubin) : black-bass, carpe, carpe koy, gardon, perche, perche soleil, lâchers de truites.
- **Val de Lenne** (Baraqueville) : brochet, sandre, perche, gardon, carpe.
- **Le Nayrac** : lâchers de truites, black-bass, perche, perche soleil, rotengle, gardon, carpe.
- **Cantoin** : lâchers de truites, gardon, perche soleil, goujon, carpe.
- **Saint-Julien-de-Piganiol** : lâchers de truites, goujon, rotengle, gardon, tanche, carpe.
- **Morlhon** : brochet, carpe, gardon, rotengle.

## Nouveaux :

- **La Fage** (Lacroix-Barrez) : lâchers de truites, gardon.
- **Sangayrac** (Saint-Amans-des-Côtes) : lâchers de truites, black-bass, gardon.
- **Campuac** : lâchers de truites, black-bass, gardon.
- **Combe del Cassan** (Florentin-la-Capelle) : lâchers de truites, black-bass,



# La pêche au féminin

Pour la troisième année consécutive, l'école de pêche fédérale de l'Aveyron propose des **séances d'initiation et de perfectionnement, réservées aux pêcheuses** de tous âges. Ces animations seront mises en place par **Lenka Stary**, guide pêche diplômée. Spécialiste notamment de la pêche de la truite au toc nymphe, à la mouche sèche, elle vous donne rendez-vous l'été prochain,

au bord de rivières magnifiques, où en toute sérénité et au cœur d'un environnement parfois grandiose, la pratique de la pêche entre pêcheuses trouve pleinement sa place.

La pêche au féminin c'est aussi le groupe « Entre copines au fil de l'eau », récemment créé, qu'il est possible de rejoindre sur Facebook : [EntreCopinesAuFilDeLeau](https://www.facebook.com/EntreCopinesAuFilDeLeau)

En attendant la période estivale, toutes les pêcheuses, voulant s'initier ou se perfectionner peuvent bien évidemment s'adresser aux animateurs de l'école de pêche. Là encore, le choix est large : **pêche de la truite et des carnassiers, de la carpe et pêche au coup bien sûr (gardons, brèmes...)**. Pour chacune de ces pêches, découvrez et pratiquez les différentes techniques qui existent pour capturer les nombreux poissons présents dans les cours d'eau barrages et autres plans d'eau du département. Une formidable manière de se détendre et d'apprécier des richesses très proches, encore trop souvent ignorées.





# Lac des Picades

Fermé en 2022 pour travaux, le lac des Picades sera ouvert dès le samedi 11 mars 2023, pour l'ouverture de la truite en 1<sup>ère</sup> catégorie. Situé à 1000 m d'altitude au cœur de l'Aubrac, sur les communes de Prades-d'Aubrac et Saint-Chély-d'Aubrac, proches de la station de ski de Brameloup, le site a bénéficié d'importants travaux en 2022. Les habitués apprécieront les nouveaux postes de pêche à l'abri en cas de mauvais temps, mais aussi les tables de pique-nique toutes neuves ainsi que la cabane d'accueil et les toilettes sèches.

## A savoir !

Conformément à la réglementation sur les quotas de truites,  
**le forfait autorise à pêcher, par jour et par pêcheur  
6 truites maximum.**

## Ouverture :

Cette saison, le lac est ouvert du 11 mars au 18 septembre 2023 inclus tous les vendredis, samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés et vacances scolaires (excepté les 25, 26 et 27 avril, puis les 2, 3 et 4 mai). Il est ouvert tous les jours pendant les grandes vacances scolaires.

### Horaires d'ouverture :

Mars et avril : 10h - 17h

Mai, juin et septembre : 10h - 18h30

Juillet et août : 9h - 18h30

## Tarifs :

Forfait : 18 € (6 truites maximum).

Vente de cartes journalières ou « découverte »  
(moins de 12 ans) sur place.

## Renseignements :

Fédération de pêche : **05 65 68 41 52**

En direct du site : Serge Guiot : **06 86 18 12 42**







# Apprendre à Pêcher

## Une école qui a la Pêche !!!

Les 5 animateurs professionnels (BPJEPS), accompagnés de bénévoles vous font découvrir la pêche sous toutes ses formes.



Une seule règle, apprendre en s'amusant et en toute sécurité.

Le matériel est fourni et vous êtes accompagnés(es) sur site en minibus et en bateau si besoin.

A la Maison de la Pêche et de la Nature à Rodez, au Pôle Halieutique du Charouzech au lac de Pareloup, ou sur un autre site tout est mis en œuvre pour vous faire découvrir la pêche mais aussi les milieux aquatiques.

## Une Ecole de Pêche pour Tous

Vous avez plus de 8 ans, et vous souhaitez apprendre à pêcher, alors trouvez votre bonheur dans notre programme d'activités.

En effet, nous proposons des journées thématiques avec toutes les techniques de pêche d'eau douce (vendredi pour les adultes et samedi pour les enfants) de mars à décembre, et des stages de pêche de 3 jours (uniquement pour les enfants).

**NOUVEAU**

Les inscriptions se font en ligne sur le site :  
[animation.pecheaveyron.fr](http://animation.pecheaveyron.fr)



## Séjours DaiwaAveyron 2023

Après les 2 années de succès, l'école de pêche fédérale et la célèbre marque Daiwa propose 2 types de séjours pour 2023 :

- **Leurres-Truites-Brochets** du 24/04 au 28/04/2023

- **Multipêche-Feeder-Carpes et carnassiers**  
du 23/07 au 29/07/2023 et du 30/07 au 5/08/2023

Plus d'infos sur [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)





# Découvrir la Pêche et la Nature

## Education Nationale

La convention renouvelée en 2021 avec les services de l'Education Nationale, permet aux animateurs agréés de sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement au sein même des établissements scolaires.

Les connaissances scientifiques, l'expérience des animateurs de la fédération (15 ans déjà de pratique auprès des scolaires) et le côté ludique de la pêche permettent de capter l'attention des enfants pour leur enseigner la nécessité de protéger le milieu naturel.

Du primaire au lycée, on peut apprendre tout en s'amusant et parfois découvrir une passion.

Enseignants ou parents d'élèves, n'hésitez pas à consulter nos projets sur notre site [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)

## Animations

Centres de Loisirs, collectivités locales, AAPPMA, Offices de Tourisme, etc... Nous travaillons chaque année avec plus d'une centaine de structures. Nos animations vont de la classique séance de « Découverte de la pêche », à la mise en place d'ateliers sur plusieurs séances ou de séjours pêche pour vos publics.

### Anniversaire Pêche

Vous cherchez une manière originale de fêter votre anniversaire ou celui de vos enfants, contactez nos animateurs



## Contact

Mail : [ecole@pecheaveyron.fr](mailto:ecole@pecheaveyron.fr)

Florian Molinié (Responsable) : 06 72 70 25 17 Jean-Baptiste Ferré : 06 70 02 22 40

Nicolas Costes : 06 72 94 00 98

Manuel Tardif : 06 48 95 57 15

Alexian Litre : 06 46 19 42 62

Toute l'actu de l'école de Pêche sur notre Blog : [www.ecole.pecheaveyron.fr](http://www.ecole.pecheaveyron.fr)





# Les bénévoles acteurs incontournables de la pêche associative

## Plus de 200 bénévoles en 2022 à la fédération départementale

Chaque année, de nombreux bénévoles assurent d'importantes missions pour le développement de la pêche associative. Ils interviennent au sein des AAPPMA, et sont issus aussi d'autres associations telles que l'ACCN, CD 12 ou Les petits pêcheurs de la Muse et des Raspes. Les bénévoles soutiennent efficacement les professionnels de la fédération et les actions des AAPPMA. Leurs interventions concernent plusieurs domaines. Avec le service scientifique fédéral, ils participent aux pêches électriques et au comptage des cormorans. Au près des animateurs de l'école de



*Garderie*



*Pêche électrique*

pêche fédérale, et sous leur responsabilité, ils accompagnent les enfants inscrits à des activités sur le terrain.

A l'occasion du Challenge Henri-Hermet, organisé l'an passé à Maury, ils étaient nombreux à occuper le poste de commissaire. Enfin, leur rôle est essentiel au sein des AAPPMA, où ils réalisent les lâchers de truites, le nettoyage des berges, auxquels s'ajoutent l'organisation de manifestations et la garderie.



*Bénévoles AAPPMA*



*Challenge Henri-Hermet*



*Bénévole école de pêche*

## Devenez bénévole pêche ! Saison 2023

4 modules de formations (dates et sites seront proposés en fonction du nombre de demandes) :

- Pêches électriques
- **Gestion d'AAPPMA** dès janvier
- Garderie avec les agents de l'OFB (Office Français de la Biodiversité)
- Aide à l'école de pêche

Renseignements : 05 65 68 41 52

### TENSION ATTENTION

Protégez-vous du risque électrique !

**Pêcheur**  
Attention, une **ligne** peut en cacher une autre !

Parfois, les zones de pêche se trouvent à proximité de lignes électriques. Votre canne à pêche, son filin de carbone ou votre ligne de grande longueur peut provoquer un arc électrique lorsque vous êtes à proximité d'une ligne.

Gardez vos distances et soyez toujours le réflexe **Tension, Attention !**

Pêchez ces conseils avec modération.

- Téléchargez et utilisez l'application LigneAlerte qui vous prévient du danger lorsque vous pêchez.

- Évitez de pêcher près des lignes électriques.
- Tenez votre canne horizontalement quand vous passez sous une ligne électrique.
- Soyez attentif aux permis d'information indiquant les zones à risque.

- Si vous ne connaissez pas la zone de pêche, contactez le lieu du jour pour repérer les lieux.
- Renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.

Le réseau de transport d'électricité

# Heures légales de pêche

## Calendrier partiel 2023 des heures légales de pêche.

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher, excepté la pêche de la carpe, sur les rivières et plans d'eau mentionnés aux pages 14 et 15.

| Mois      | Dates | Lever du soleil | Coucher du soleil |
|-----------|-------|-----------------|-------------------|
| Janvier   | 1     | 8h25            | 17h20             |
|           | 11    | 8h24            | 17h31             |
|           | 21    | 8h18            | 17h43             |
| Février   | 1     | 8h07            | 17h58             |
|           | 11    | 7h55            | 18h12             |
|           | 21    | 7h40            | 18h26             |
| Mars      | 1     | 7h27            | 18h37             |
|           | 11    | 7h09            | 18h50 (1)         |
|           | 21    | 6h51            | 19h02             |
| Avril     | 1     | 7h31            | 20h16             |
|           | 11    | 7h13            | 20h28             |
|           | 21    | 6h56            | 20h40             |
|           | 29    | 6h43            | 20h52 (2)         |
| Mai       | 1     | 6h40            | 20h53             |
|           | 11    | 6h27            | 21h04             |
|           | 21    | 6h16            | 21h16             |
| Juin      | 1     | 6h08            | 21h26             |
|           | 11    | 6h05            | 21h33             |
|           | 21    | 6h05            | 21h37             |
| Juillet   | 1     | 6h09            | 21h37             |
|           | 11    | 6h16            | 21h34             |
|           | 21    | 6h25            | 21h27             |
| Août      | 1     | 6h36            | 21h15             |
|           | 11    | 6h48            | 21h01             |
|           | 21    | 6h59            | 20h46             |
| Septembre | 1     | 7h12            | 20h27             |
|           | 11    | 7h23            | 20h09             |
|           | 21    | 7h35            | 19h50             |
| Octobre   | 1     | 7h47            | 19h31             |
|           | 11    | 7h59            | 19h13             |
|           | 21    | 8h12            | 18h56             |
| Novembre  | 1     | 7h26            | 17h40             |
|           | 11    | 7h39            | 17h27             |
|           | 21    | 7h53            | 17h17             |
| Décembre  | 1     | 8h05            | 17h12             |
|           | 11    | 8h15            | 17h10             |
|           | 21    | 8h22            | 17h13             |

(1) ouverture pêche de la truite en 1<sup>re</sup> catégorie

(2) ouverture pêche du brochet en 2<sup>e</sup> catégorie



# Navigation et sécurité

Sur l'ensemble des lacs et des cours d'eau navigables du département, régis par une réglementation particulière de police de la navigation il est établi que le port d'équipement de flottabilité adapté à la morphologie de la personne ou d'une combinaison de protection à flottabilité positive avec protection du torse et de l'abdomen est obligatoire pour les moins de 16 ans toute l'année, et pour les autres usagers du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril. En dehors de cette période, l'emport d'un tel équipement par personne embarquée reste obligatoire.

## 29 rampes de mises à l'eau à la disposition des pêcheurs et des plaisanciers.

### Nord - Aveyron

#### Sarrans

- 1 Presqu'île de Laussac (rive droite de la Truyère)
- 2 Peyrarque (rive gauche de la Truyère)

#### Couesque

- 3 En aval du pont de Phalip (rive gauche de la Truyère)
- 4 Isaguet (commune de Saint-Hippolyte)

#### Maury (lac de La Selves)

- 5 Bras du Selvet, au lieu-dit « La route noyée »
- 6 Bras de La Selves à la pointe de l'Oustrac

#### Les Galens

- 7 Hameau « Les Galens »

#### Castelnau-Lassouts-Lous

- 8 Les Alauzets, sous Castelnau-de-Mandailles (rive droite du Lot)
- 9 Le pont de Lous (rive droite du Lot)
- 10 Cabanac (rive gauche du Lot)
- 11 Le Cros (rive gauche du Lot)

#### Golinhac

- 12 Le Tel Galou (rive droite du Lot)

#### Rivière Lot

- 13 Grand-Vabre : les Péliès (rive droite du Lot)
- 14 Flagnac : rive gauche (aval du camping)
- 15 Livinhac-le-Haut : rive droite (amont boulodrome)
- 16 Boisse-Penhot : rive gauche (face à la salle des fêtes)
- 17 Bouillac : rive gauche (face à la base d'aviron)
- 18 Capdenac : rive gauche au-dessus du pont de Capdenac
- 19 Frontenac : rive droite (200m au-dessus de la chaussée)

#### Lézézou

#### Pareloup

- 20 Port de Notre-Dame-d'Aures (proximité du barrage)
- 21 Plage des Vernhes
- 22 Anse de Salles-Curan

#### Pont-de-Salars

- 23 Les Rousselleries
- 24 Presqu'île de Montredon (commune du Vibal)

#### Villefranche-de Panat

- 25 Plage de Mayrac

#### Sud-Aveyron

#### Pinet

- 26 Base nautique de Saint-Rome-de Tarn (rive gauche du Tarn)
- 27 Mas de La Nauq au Viala-du-Tarn (rive droite du Tarn)

#### La Jourdanie (navigable du 15 juin au 15 septembre)

- 28 Village du Truel au niveau de la salle des fêtes

#### La Croux

- 29 Village de Lincou face au Château (rive droite du Tarn)





## L'équipement de sécurité obligatoire pour les bateaux de plaisance en navigation intérieure :

Sont concernés « les bateaux et engins de plaisance d'une longueur comprise entre 2,50 m et 20 m et dont le produit largeur x longueur x tirant d'eau est inférieur à 100 m<sup>3</sup>... » Arrêté du 10 février 2016.

### 1 / Zone eaux intérieures abritées (tous les lacs en Aveyron)

- Equipements individuels de flottabilité par personne embarquée (ou combinaison portée), adaptés à la morphologie de l'utilisateur.
- Dispositif d'assèchement (fixe ou mobile) pour les bateaux non autotvideurs ou ceux comportant au moins un espace habitable.
- Dispositif de lutte contre l'incendie. Pour les bateaux marqués « CE », se conformer aux préconisations du fabricant. Autres cas, dispositions de l'article 245-5. 32 division 245.
- Un dispositif de remorquage et d'amarrage, avec au moins un point d'amarrage et une amarre pour assurer ces 2 fonctions.

### 2 / Zone eaux intérieures exposées (le lac de Pareloup).

- Les équipements de sécurité déjà cités ci-dessus.
- Une ligne de mouillage avec ancre appropriée à la taille du bateau. Dispositif dispensé pour les bateaux dont le déplacement lège (non chargé) est inférieur à 250kg sous la responsabilité du chef de bord.
  - Une lampe torche étanche ou un moyen de repérage lumineux individuel porté en permanence, par chaque personne embarquée.

Règlementation de la navigation (site de la préfecture de l'Aveyron)



## VOUS PÊCHEZ PRÈS D'UN BARRAGE OU D'UNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE.

À cet endroit, le niveau et la vitesse de l'eau peuvent augmenter brusquement et vous mettre sérieusement en difficulté. Soyez vigilants, respectez la signalisation et les panneaux d'interdiction couverts par un arrêté préfectoral. Les enfreindre présente un **risque mortel**.



**ATTENTION RISQUE DE MONTÉE DES EAUX**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

EDF partenaire de la pêche associative aveyronnaise : Challenge Henri-Hermet, Barrages de Pont-de-Salars (anse de Méjanès), Bages (gabions et abris piscicoles), Lincou... et concepteur de l'application Niv'eau.

RCS PARIS 552 081 317



# Guides de pêche

La compagnie des guides de pêche de l'Aveyron, association partenaire de la fédération départementale de pêche.



Tous ses membres sont titulaires du BPJEPS spécialité « pêche de loisir », le seul diplôme reconnu en France pour exercer la profession de guide de pêche. Chaque guide a une ou plusieurs spécialités.

## **Jean-Michel Bauguil**

[www.pechepassionaveyron.com](http://www.pechepassionaveyron.com)

06 76 41 29 54

Carnassiers, truites et utilisation d'échosondeur (Aveyron)

## **Michel Brageot**

[www.pecheaveyronsensations.com](http://www.pecheaveyronsensations.com)

06 07 33 31 72

Truites et carnassiers

## **Baptiste Conquet**

[www.globe-truiteur.com](http://www.globe-truiteur.com)

06 65 69 37 30

Truite mouche (Aveyron)

## **Romain Gabriel**

[rom.gab.eau@gmail.com](mailto:rom.gab.eau@gmail.com)

06 52 03 18 05

Truites, carnassiers, stages adultes et enfants, animations enfants (Aveyron)

## **Jean-Dominique Blanc**

[www.jeandopecheaveyron.com](http://www.jeandopecheaveyron.com)

06 08 99 51 15

Truites et carnassiers (sud Aveyron)

## **Frédéric Brauge**

[fredericbrauge@hotmail.fr](mailto:fredericbrauge@hotmail.fr)

06 75 20 04 21

Carnassiers (nord Aveyron)

## **Sébastien Debouté**

[www.ppgc.fr](http://www.ppgc.fr)

06 43 63 12 77

Mouche et Tenkara (Aveyron)

## **Julien Lagarrigue**

[www.guide-peche-aveyron.com](http://www.guide-peche-aveyron.com)

06 15 60 73 23

Truite mouche et stages adultes et enfants (Aveyron)

## **Adrien Bousquet**

[www.aveyron-peche-adventure.fr](http://www.aveyron-peche-adventure.fr)

06 83 44 77 90

Carnassiers, carpe, bateau, stages adultes et jeunes (Aveyron)

## **Sylvain Carrié**

[www.guide-peche-aveyron.fr](http://www.guide-peche-aveyron.fr)

06 46 01 48 82

Truites (sud Aveyron)

## **Christophe Delmas**

[www.culturemoucheaveyron.com](http://www.culturemoucheaveyron.com)

06 33 77 04 77

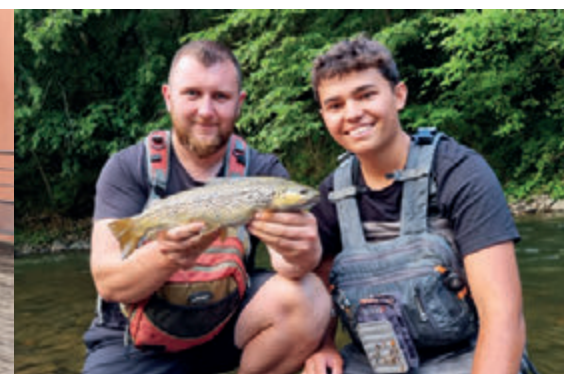
Truites (Aveyron)

## **Franck Pagau**

[www.stages-peche-aveyron.fr](http://www.stages-peche-aveyron.fr)

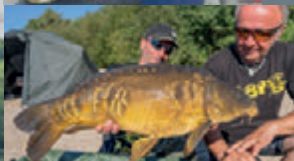
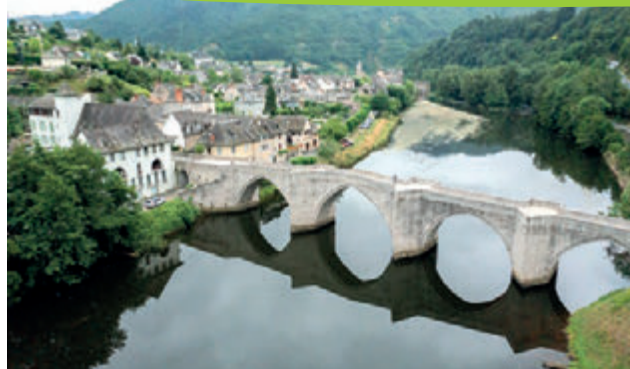
06 64 03 57 14

Stages adultes et jeunes (haute vallée du lot)



# #PÊCHEAVEYRON

Le département de l'Aveyron offre un vaste territoire de pêche, où il est possible de pratiquer toutes les techniques de son choix. Venez découvrir et partager de grands espaces paisibles et authentiques où il fait bon vivre.





# Cartes de pêche

|                                                                          |                                                                             |              |                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Carte « PERSONNE MAJEURE »<br>Adulte à partir de 18 ans                  | 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> catégories / Tous modes de pêche confondu | <b>80 €</b>  | Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre<br>Pêche dans le département de l'Aveyron                                                                                 |
| Carte « INTERFÉDÉRALE MAJEURE »<br>Adulte à partir de 18 ans             |                                                                             | <b>105 €</b> | Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre<br>Pêche dans tous les départements adhérents<br>au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE                              |
| Carte promotionnelle<br>« DÉCOUVERTE FEMME »<br>Femme à partir de 18 ans |                                                                             | <b>36 €</b>  | Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre<br>Pêche dans tous les départements adhérents<br>au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE<br>Une seule canne autorisée |
| Carte « PERSONNE MINEURE »<br>Jeune de 12 à 18 ans                       |                                                                             | <b>22 €</b>  | Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre<br>Pêche dans tous les départements adhérents<br>au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE                              |
| Carte « DÉCOUVERTE »<br>Enfant de moins de 12 ans                        |                                                                             | <b>7 €</b>   | Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre<br>Pêche dans tous les départements adhérents<br>au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE<br>Une seule canne autorisée |
| Carte « HEBDOMADAIRE »<br>Tout public                                    |                                                                             | <b>34 €</b>  | Valide 7 jours consécutifs (entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 déc.)<br>Pêche dans tous les départements adhérents<br>au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE   |
| Carte « JOURNALIÈRE »<br>Tout public                                     |                                                                             | <b>12 €</b>  | Valide 1 jour (entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre)<br>Pêche dans le département de l'Aveyron                                                               |

**POUR AVOIR LE DROIT DE PÊCHER DANS LES 91 DÉPARTEMENTS** adhérent au Club Halieutique, l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et l'Union Réciprotaire du Nord-Est (URNE), il existe plusieurs possibilités. Il faut vous procurer la carte « interfédérale majeure », qui inclut la vignette du Club Halieutique. Si vous êtes en possession d'une carte « personne majeure » seule, procurez-vous la vignette du Club Halieutique (35 euros). Les titulaires des cartes « découverte femmes », « personne mineure », « découverte » et « hebdomadaires » en sont exonérés.

**Art. L. 436-1 du code de l'environnement :** « Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche et de milieu aquatique ».

L'absence de carte de pêche constitue une infraction et est sanctionnée à ce titre. Posséder sa carte de pêche permet de pêcher en toute sérénité, de bénéficier également d'une assurance spécifique, mais aussi de participer financièrement à la protection de l'environnement.





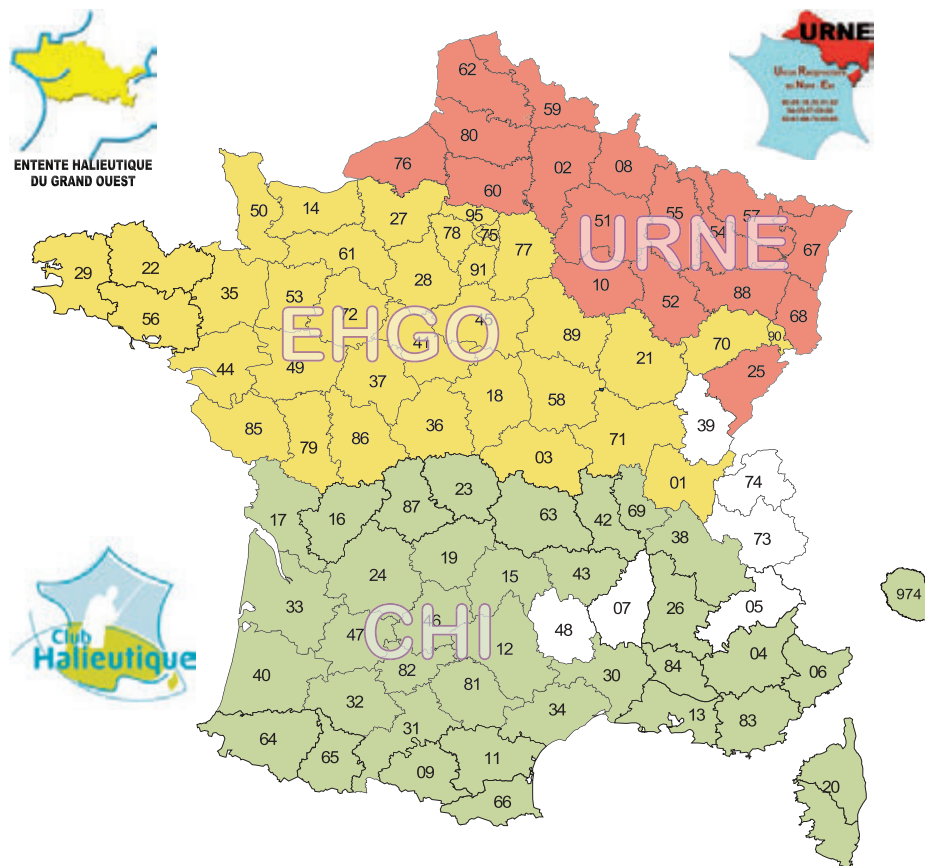
# Club halieutique

## Avec la carte de pêche Interfédérale 2023, pêchez plus loin ...

**La carte de pêche Interfédérale à 105 €  
ou la carte « personne majeure » à 80 €  
+ une vignette réciprocitaire interfédérale à 40 €  
permettent de pêcher sur tous les parcours  
des associations réciprocitaires  
des 91 départements adhérents  
du CHI/ EHGO / URNE**

Les titulaires des cartes « découverte femme »,  
« personne mineure », « découverte » et « hebdomadaire »  
bénéficient d'une réciprocité offerte s'ils sont adhérents à  
une AAPPMA réciprocitaire (toutes les AAPPMA de l'Aveyron).

**La carte journalière n'est pas réciprocitaire.**



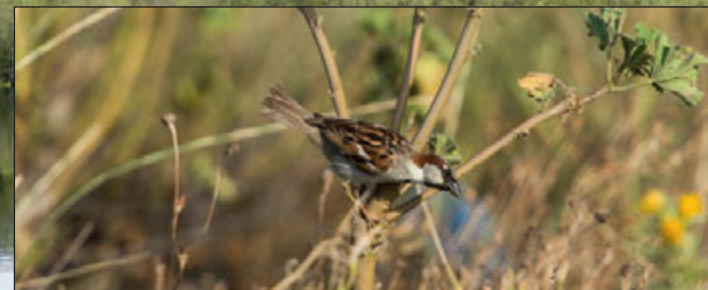
**L'eau est  
un bien commun**  
L'agence de l'eau  
aide à la préserver

Depuis plus de 50 ans, l'Agence de l'eau  
agit pour préserver l'eau et les milieux  
aquatiques dans le grand Sud-Ouest.

Toutes nos actions sur [eau-grandsudouest.fr](http://eau-grandsudouest.fr)



RSC Nature 10/2017/11 - Crédits photos : © G. G. / Agence



# DURABLE

## BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI  
OCCITANIE**

[laregion.fr](http://laregion.fr)





# #AVEYRONEMOTION



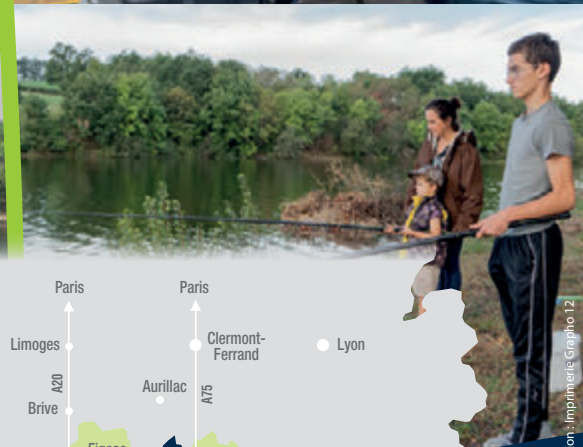
Lac de Villefranche de Panat © Richard Storch / Marché de Villefranche-de-Rouergue © D. Trebosc / Peyre et Viaduc de Millau © T. Lambelin, FAHPA 12 / Entraygues © V. Prudhomme / Barrage de Pareloup (drone) © Fédération de pêche de l'Aveyron / Espalion, le Pont vieux © Greg Alric / Lac de la Cisca © Greg Alric



## TOURISME AVEYRON

Tél. 05 65 75 40 12  
[infos@tourisme-aveyron.com](mailto:infos@tourisme-aveyron.com)  
[www.tourisme-aveyron.com](http://www.tourisme-aveyron.com)





## **Fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique**

Moulin de La Gascarie, chemin des Attizals, 12000 Rodez - **05 65 68 41 52**

Site internet : [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)

Mail : [contact@pecheaveyron.fr](mailto:contact@pecheaveyron.fr)

